

Conférence régionale du projet européen POWERTY

Des EnR aussi pour les ménages vulnérables

Jeudi 7 juillet 2022, de 14h à 16h



[Accéder au replay du webinaire](#)

Introduction et contexte

AURA-EE, en lien avec des communautés énergétiques citoyennes et des associations locales pour la transition énergétique, ont **inventé un modèle contractuel et économique pour permettre aux ménages modestes d'équiper leur logement en énergie renouvelable grâce à l'investissement citoyen.**

Ce modèle repose sur un accompagnement et une étude de faisabilité effectués par une agence locale de l'énergie et de l'habitat, et une prise en charge administrative et financière de l'installation d'énergie renouvelable par une communauté énergétique, pour le compte du ménage.

Cette conférence a permis de présenter et échanger autour de ce modèle. Au programme : un état des lieux sur la vulnérabilité énergétique et les énergies renouvelables, la présentation d'un nouveau modèle de tiers investissement citoyen, et des échanges autour des moyens de mise en œuvre opérationnelle du modèle.

INTRODUCTION

- **Catherine Premat – AURA-EE, coordinatrice du projet POWERTY**

Présentation de l'agence régionale AURA-EE ainsi que les actions mises en œuvre dans le cadre du projet européen Interreg Europe POWERTY, qui a pour objectif de donner accès aux EnR aux ménages vulnérables.

- **Etienne Viénot – AURA-EE, chargé de mission Europe & International**

Présentation de l'activité européenne d'AURA-EE. Membre de la FEDARENE, AURA-EE a conduit 55 projets européens à ce jour, dont 15 en cours mi 2022, parmi lesquels plusieurs cofinancés par le programme Interreg Europe.

Références complémentaires :

- [Objectifs et réalisations du projet POWERTY](#) disponibles sur la page projet du site Centre de ressources pour les territoires en transition d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- [Le powerpoint](#) présenté en séance.
- [Le replay de la conférence sur Youtube](#).
- [Le tableur de simulation financière](#) issu de l'étude
- Participaient à cette réunion : 11 représentants de collectivités, 11 représentants de communautés énergétiques citoyennes, 3 ALTE, 2 acteurs sociaux, 1 université/centre de recherche, 3 acteurs institutionnels, 5 autres structures (INES, Copawatt...).
-



ORDRE DU JOUR

- Benchmark des bonnes pratiques - Noémie Zambeaux, AURA-EE
- Action pilote : nouveau modèle - Pierre Magdinier, Toits en Transition ; Jacques Régnier, Centrales Villageoises Portes du Vercors
- Étude juridique - Noémie Zambeaux, AURA-EE
- Accompagnement des ménages - Benjamin Bichot, Soliha Drôme ; Noémie Zambeaux, pour l'ALEC Lyon
- Projet Sun4All - Olivier Levasseur, Communauté de communes Cœur de Savoie
- Plan d'action et conclusion - Catherine Premat, AURA-EE

BENCHMARK DES BONNES PRATIQUES

- Noémie Zambeaux, AURA-EE

RÉSULTATS DE L'ANALYSE MENÉE



Isoler les bâtiments est nécessaire, mais pour pousser une démarche Négawatt jusqu'au bout, il est important d'aider les ménages à installer des énergies renouvelables, et ainsi faire face à la volatilité des prix de l'énergie.

Autre enseignement : l'attention est essentiellement portée sur l'électricité, or il est **essentiel de s'intéresser aussi (et surtout) à la chaleur**, qui est clé pour les ménages en période hivernale et est souvent un sujet de précarité.

BONNES PRATIQUES EN FRANCE

Les sujets qui ont été relevés comme des bonnes pratiques en France sont : le **tiers investissement citoyen** dans le solaire thermique, le **fonds air bois** (pour le remplacement des foyers ouverts mais aussi des poêles à bois datant d'avant 2002), le **bonus précarité** de la grande région grenobloise, **réseau de chauffage urbain** de l'agglomération grenobloise, le **programme CEE AEELA** (accompagnement des agriculteurs pour réduire les consommations d'énergie dans leurs logements), le **bâtiment autonome ABC** (immeuble sur la presqu'île de Grenoble en habitat mixte intégrant 62 logements sociaux, autoconsommation solaire et

stockage d'énergie), **l'éco prêt à taux zéro**, le **chèque énergie** (aide automatique pour les ménages vulnérables), l'initiative « **Habiter mieux sérénité** » pour accompagner les ménages vers la sortie de la précarité énergétique, les **CEE précarité**, **Sol'Solidaire** (autoconsommation collective en logement social).

BONNES PRATIQUES CHEZ NOS VOISINS EUROPÉENS

Quantum Energia Verde (Espagne)

A développé une solution de financement "Alquiler Quantico", basée sur la location d'installations d'énergie renouvelable sans investissement initial et permettant à chacun d'accéder plus facilement aux bénéfices de l'autoconsommation. Propose un contrat sur 20 ans pendant lequel l'entretien de l'installation est garanti (couvre les réparations et l'exploitation).

Cadre légal de l'autoconsommation plus simple qu'en France. Pas de tarif d'achat, tout passe par le « marché ». Cette initiative a beaucoup inspiré le projet POWERTY en région, elle consiste à faire investir un tiers dans les EnR, qui loue les équipements sur 20 ans aux ménages des bâtiments concernés.

ECOO (Espagne)

A mis en place une entreprise d'insertion de panneaux solaires dont les employés sont des personnes à risque d'exclusion. Les EnR ont un potentiel de création d'emplois plus élevé que les combustibles fossiles, et les emplois sont décentralisés (dans le sens où chaque territoire doit disposer d'installateurs qualifiés, d'auditeurs énergétiques, etc.). Ceci convient à l'insertion des groupes vulnérables sur le marché de l'emploi. Cette bonne pratique peut inspirer des décideurs régionaux à la recherche de programmes de requalification.

SMIC énergie (Andalousie)

Plan stratégique de lutte contre la précarité énergétique des personnes âgées.

Micro-maisons modulaires (Pologne)

Une famille qui possède une grande maison/un grand appartement reçoit une proposition d'échange contre une micro-maison passive préfabriquée et modulaire (une maison composée de modules fonctionnels) proposée à la location par un promoteur, un gouvernement local ou une autre entité agissant au profit des personnes vulnérables. Ces maisons intègrent des panneaux solaires et des systèmes de récupération d'eau.

Simplifier la législation (Lituanie)

La législation lituanienne relative à l'installation de petites centrales électriques à partir de sources d'énergie renouvelables était lourde. Des actions ont été mises en place pour la simplifier et y rendre plus facilement accès. Pour les boucles locales : une simplification des procédures administratives a permis aux « prosumers », y compris aux groupes vulnérables, d'utiliser l'énergie provenant de centrales électriques à énergie renouvelable dans leur foyer.

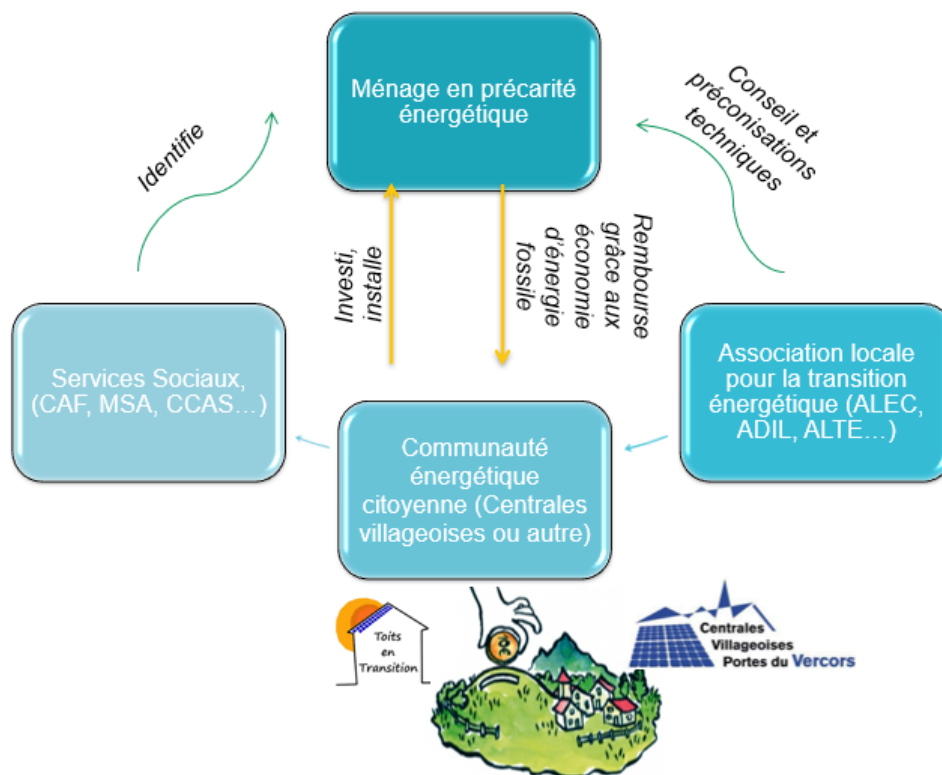
L'ACTION PILOTE POWERTY POUR DE NOUVEAUX MODÈLES

- **Noémie Zambeaux, AURA-EE**

Dans le cadre du projet POWERTY, le programme Interreg Europe a financé une action pilote dont l'objectif était de **tester la mise en place d'un contrat type ESCO** (Energy Service Company, plus communément appelé Contrat de performance énergétique) **entre les sociétés citoyennes et les ménages vulnérables**.

Deux territoires pilotes ont été retenus : un territoire rural (Portes du Vercors) et un territoire urbain (Grand Lyon). Une étude juridique et financière a été menée, sur la base de visites d'une centaine de logements. Le portage des investissements est réalisé par une communauté énergétique citoyenne.

Le principe testé était le suivant :



NB : Dans une **communauté énergétique citoyenne**, les citoyens figurent au capital. On trouve deux types de projets : les **projets citoyens d'investissement participatif** qui ont une gouvernance locale (publique et citoyenne) ; les **projets participatifs** (dette participative) qui eux, se basent sur un financement local mais sans accès à la gouvernance.

- **Jacques Régnier – Centrales Villageoises Porte du Vercors**

Dans le cadre des Centrales Villageoises sur le territoire, un groupe de travail sur les économies d'énergie avait été mis en place. Celui-ci a apprécié la proposition du projet POWERTY, qui a permis d'avancer sur la cible des ménages précaires. Le principal frein relevé est de trouver des financements pour ces publics, notamment en matière de garantie bancaire.

- **Pierre Magdinier - Toits en Transition**

L'objectif de l'association est de permettre aux citoyens de la Métropole de Lyon de s'impliquer dans la transition énergétique en participant à la réalisation d'installations de production d'énergie solaire. Elle compte une vingtaine de bénévoles actifs. Pour Pierre Magdinier, s'ouvrir aux ménages vulnérables permet de sortir de l'entre-soi. A noter que la hausse des prix des énergies joue en faveur de la logique d'autoconsommation. L'étude juridique et économique proposée a été jugée particulièrement intéressante par le groupe de bénévoles du collectif.

ZOOM SUR L'ÉTUDE JURIDIQUE QUI A ÉTÉ MENÉE

- **Noémie Zambeaux, AURA-EE**

LE MODELE TESTÉ

- La communauté énergétique investit dans un équipement (chaudière bois, chauffe-eau solaire individuel, poêle...) chez un/des ménage/s modeste/s ;
- L'énergie produite profite directement au ménage ;

- Le ménage « rembourse » l'investissement grâce à un loyer calculé sur la base des économies d'énergie au bout d'un laps de temps suffisant pour rembourser l'investissement (5 à 10 ans).

Au final, le ménage précaire bénéficie d'un équipement en EnR gratuitement (par rapport à son état initial) et cela le met à l'abri de la volatilité des prix.

Ceci est possible seulement si la durée de remboursement est suffisante pour dégager des bénéfices. Une fois le remboursement de l'investissement terminé, les économies d'énergie bénéficient aux ménages.

À travers cette étude, l'idée était de lever 3 barrières principales : financières (citoyens = investisseurs patients qui ont de l'épargne, en quête de sens), administratives (la communauté énergétique citoyenne gère les relations avec les artisans, mobilise les aides et étudie les possibilités), techniques (travaux identifiés par l'ALEC).

On parle bien de production d'énergie (de chaleur surtout) au bénéfice des habitants du bâtiment.

Les questions qui ont été abordées dans l'étude sont liées aux assurances, à la mobilisation du financement bancaire, à la propriété des équipements achetés, à la mobilisation des aides aux ENR, à la question du « leasing »...

LES ENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE

Cette étude a mis en avant plusieurs points d'attention :

- Le **partage des responsabilités** entre l'investisseur et les ménages bénéficiaires. Plusieurs solutions existent et permettent ou imposent à la communauté énergétique citoyenne de laisser le fonctionnement de l'équipement au bénéficiaire. Sauf pour le bois énergie, où il serait préférable que la communauté énergétique citoyenne garde le contrôle afin de ne pas dégrader l'équipement (risque modéré si un professionnel gère l'équipement, par exemple un bailleur social qui aurait un exploitant).
- Le **risque de non-paiement** des remboursements : c'est une contrainte forte compte tenu de la cible précaire. Or les remboursements sont essentiels pour que la communauté énergétique citoyenne puisse investir ailleurs (revolving fund). Un sujet de fond qui nécessite encore d'être traité.
- **Requalification en crédit-bail** : La loi française réserve aux banques la possibilité de proposer des solutions de leasing. Une communauté énergétique citoyenne ne peut pas proposer de leasing en prenant une marge, elle doit offrir ces services à coût zéro. Il n'existe pas à ce jour d'offre bancaire disponible.

LES ASPECTS ECONOMIQUES

Deux subventions étudiées : MaPrimeRénov' sur le Vercors et le fonds chaleur sur le Grand Lyon.

Le modèle serait **rentable** en quelques années grâce à ces subventions, d'autant plus que les énergies fossiles et l'électricité sont de plus en plus chères.

Étude du circuit des subventions en fonction de l'aide et du statut de l'investissement (la communauté énergétique citoyenne peut être mandatée par le bénéficiaire).

- ▶ Conception d'un [tableau d'investissement](#) (simulation économique pour créer son business plan).

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES - VERCORS

- **Benjamin Bichot - Soliha Drôme**

Soliha Drôme travaille sur le secteur de la Communauté de communes du Royans-Vercors, secteur majoritairement rural. Elle identifie des ménages concernés, et des demandes. Dans le cadre de POWERTY, 12 ménages ont été audités, 5 ont été retenus.

CAS N°1

Une personne âgée, retraitée, autonome et non isolée, propriétaire occupante, au revenu fiscal de 9 k€, soutenue financièrement par ses enfants pour pouvoir chauffer son logement (4 k€ de fuel par an en 2021). Logement des années 1970, plancher bas béton non isolé, combles isolés non performants, très vieille chaudière...

DPE : G et G.

Projet étudié : installation d'une chaudière à granulés bois, isolation plancher bas et changement des menuiseries. Gain énergétique de 39%, montant des travaux : 45 k€ TTC.

Financement via MaPrimeRénov' sérénité + autres aides (Département, CEE, caisse de retraite...) : prise en charge à hauteur de 55%.

Le reste à charge est financé par la Centrale Villageoise (pas de possibilité d'emprunt bancaire) avec remboursement par le ménage sous la forme de mensualités sur 10 ans de 110€/ mois.

CAS N°2

Famille de 4 personnes, propriétaires occupants, actifs, au revenu fiscal de 30 k€ (très modeste, mais peut emprunter).

Habitation des années 2000, isolée mais non performante (passoire énergétique mais pas question de toucher à l'isolation), sont partants pour investir dans une chaufferie à granulés bois couplée avec un chauffe-eau solaire.

Financement via MaPrimeRénov' sérénité (+ autres aides : CEE...).

Reste à charge par la Centrale Villageoise, possible à hauteur de 144€ / mois sur 10 ans.

ENSEIGNEMENTS

Ce qui a été validé en phase pré-opérationnelle :

- **Ce modèle répond à un besoin réel** : un acteur local qui investit (Centrale Villageoise) représente un outil d'aide à la décision important, un vecteur de communication incitative, un levier pour la performance.
- **Freins à lever** : inscrire ces projets dans la durée, passer par un opérateur formé à l'accompagnement social (double compétence nécessaire sur le projet : sociale ET technique), expliciter le calcul du reste à charge, s'assurer de la compatibilité avec l'ensemble des aides financières (doivent toutes être validées au risque de faire annuler le projet si ça n'est pas le cas), nécessité d'une sobriété administrative à remplacer par du lien humain entre l'accompagnateur et le ménage.

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES – GRAND LYON

- **Noémie Zambeaux, pour l'ALEC de Lyon**

CAS N°1

Une copropriété de 120 logements.

- Bâti : enveloppe thermique correcte ;
- Système de chauffage actuel : gaz condensation 808 MWh PCS ;
- Eau chaude sanitaire individuelle ;
- Système envisagé : géothermie sur nappe (ou sonde verticale mais plus complexe).

Fonds chaleur mobilisé, la solution de tiers-investissement citoyen fonctionne bien pour cet exemple qui présente des éléments en faveur de la chaleur renouvelable. Les ménages composant la copropriété sont modestes et ne peuvent pas investir dans une solution coûteuse. Le modèle de location permet d'avoir un loyer largement compensé par les économies d'énergie (reste à vivre pour les ménages) sur un amortissement de 10 ans (temps de retour brut - TRB ~7ans), correspondant à la durée du contrat de location envisagé.

CAS N°2

Immeuble « Les marronniers » géré par l'association Habitat et Humanisme :

- 7 logements + 1 lot commercial => 344 m² chauffés ;
- Bâti : travaux de rénovation prévus ;
- Système de chauffage et d'eau chaude sanitaire actuels : électricité 18 100 kWh ;
- Système envisagé : chaudière bois (dans la chaufferie actuelle avec silo enterré).

Sur 20 ans, économie de 9% (mais étude réalisée en début d'année avant révision du modèle du fonds chaleur par l'ADEME).

Ici, la solution de tiers-investissement citoyen rencontre une limite car très dépendante des hypothèses retenues sur l'évolution des coûts de l'énergie. La nécessité de création d'un chauffage central implique un coût élevé, long à amortir (TRB de 19 ans -> difficulté rencontrée pour la mise en place du réseau hydraulique).

Malgré cela, cette solution permettrait d'avoir une énergie de chauffage moins émettrice de GES, renouvelable, et moins sujette à la volatilité des coûts de l'énergie.

Aujourd'hui, il manque un appui des collectivités pour garantir ces financements et changer d'échelle. Pour le moment, la solution consiste à s'appuyer sur les communautés énergétiques, mais pour aller plus loin (à l'échelle de tout un quartier, par exemple), il est nécessaire de trouver d'autres investisseurs pour le financement du « reste à charge », ainsi que des interlocuteurs accompagnateurs de ces projets.

PRÉSENTATION DU PROJET SUN4ALL

- **Olivier Levasseur, Communauté de commune Cœur de Savoie ; Xavier Bouvier, INES**

SUN4ALL est un projet européen cofinancé par le programme H2020, qui partage les objectifs et la philosophie de POWERTY.

Objectif : éviter un dispositif de soutien générateur de dépendance et perpétuant précarité, notamment en offrant aux ménages la possibilité d'être actionnaires d'une centrale photovoltaïque locale, et en utilisant les revenus générés par l'énergie photovoltaïque pour réduire les factures d'énergie.

A démarré en octobre 2021 pour 3 ans.

L'idée est de faire profiter à 50 foyers / an de conseils personnalisés pour réduire leurs factures.

Les partenaires en Cœur de Savoie sont :



L'enjeu du projet sur le territoire est d'arriver à animer et donner du sens à l'action « faire bénéficier les ménages précaires de l'énergie solaire ».

INSPIRATIONS

- L'État de New-York investit sur fonds publics dans des fermes solaires au sol (sous forme de communautés énergétiques). Une petite partie des bénéfices générés par la vente d'électricité de la ferme est rétrocédée à certains bénéficiaires.
- Dans les pays européens : installations PV en autoconsommation collective sur les toits d'immeubles de logements sociaux.
- Sol/Solidaire : appel à projets comptant du mécénat pour compléter le financement d'opérations d'autoconsommation collective des bailleurs sociaux.
- Watt Solidaire : Financement du reste à charge par du tiers-investissement lié à l'installation photovoltaïque.

SUN4ALL

- Financer les actions contre la précarité énergétique par les revenus du photovoltaïque.
- Volonté de travailler sur l'efficacité énergétique.
- **Des sites photovoltaïques sur lesquels s'appuyer** : 5 sites actuellement + plusieurs dans les années à venir. Les bénéfices seront utilisés pour financer des actions de précarité énergétique.

LE BOUQUET D' ACTIONS ENVISAGÉ

- Relancer et donner plus d'ampleur au **service SLIME** : soutenir les ménages locataires par un service d'accompagnement + allègement des factures pour environ 15 ménages par an.
- Renforcer le **dispositif j'éco rénove** en Cœur de Savoie : complément de financement via SUN4ALL ciblé sur le remplacement des systèmes de chauffage (chaleur = élément clé dans la rénovation énergétique et chez les ménages précaires) : 35 ménages par an sur le territoire.
- **Innover** en finançant le reste à charge sur quelques projets de rénovation globale et des investissements issus d'autres appels à projets.
- Innover en testant la faisabilité d'un projet d'autoconsommation collective avec les bailleurs sociaux.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LE CADRE DU PROJET

- Réussir à cibler les ménages en précarité énergétique sur le territoire, qui sont pour la plupart locataires de bailleurs privés, est difficile.

- Fiabilité du modèle économique = cœur du sujet : incapacité à dupliquer le modèle de New-York qui est d'investir dans des communautés énergétiques (investissement public trop élevé), frein sur le modèle de l'autoconsommation collective, difficulté pour reverser les excédents du budget annexe photovoltaïque car légalement parlant, la collectivité ne peut pas mettre les bénéfices au budget principal.
- Enfin, le projet européen impose un programme d'animation territorial très ambitieux : 24 workshops, et 2 visites d'installations photovoltaïques et individuelles à chaque ménage. Ce qui fait 200 visites !

CONCLUSION

La phase 1 du projet POWERTY se termine fin juillet. En phase 2 (août 2022 – août 2023), la mission d'AURA-EE sera de suivre les actions mises en œuvre sur le territoire régional.

Au vu des apports de la phase 1 du projet et de l'action pilote, des actions territoriales pourraient être utilement mises en place entre les communautés énergétiques actives et les collectivités pour déployer une offre d'équipement en énergie renouvelable aux ménages modestes ou vulnérables. La période actuelle de forte hausse des tarifs de l'énergie et d'appel à la sobriété en gaz et en électricité semble être un moment propice au déploiement de ces solutions innovantes impliquant les habitants en tant qu'acteurs de la transition énergétique de leur territoire et ne laissant personne « sur le bord » du chemin.

À la fin de l'été, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé, afin de co-construire avec les territoires des actions sur la base du modèle de POWERTY.

Tenez-nous informés des projets en cours de ce type, nous sommes disponibles pour relayer vos actions, traduire vos documents, diffuser vos retours d'expériences ...

Contact AURA-EE : catherine.premat@auvergnerhonealpes-ee.fr